



# SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
*Fédération Syndicale Unitaire*

*Secteur Pédagogie et Vie Scolaire*

Paris, le 15 juillet 2024,

À Messieurs

**COPPALLE**  
Sous-Directeur de l'enseignement supérieur  
**DELMOTTE**  
Doyen de l'IEA  
**DEVILLIERS Laurent**  
Assesseur de l'IEA

À Madame,  
**KERNEUR**  
Adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur

Copie : Directeur général et Directeur général adjoint

Objet : épreuve E1 du BTSA – session juin 2024 – dysfonctionnements/difficultés rencontrés

Madame, Messieurs,

Notre secteur a interpellé les enseignant-es-formateurs-rices qui ont participé aux ateliers de correction de l'épreuve E1 du BTSA qui se sont déroulés du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2024.

Voici **un bilan des dysfonctionnements/difficultés rencontrés** dans les centres d'examen de Rennes/Rodez/Dardilly/Le Rheu qui nous ont été remontés :

### **I. Les convocations**

- Convocations non pertinentes : des enseignant-es ont été convoqué-es alors qu'ils-elles n'enseignent pas les matières évaluées (SESG TC, SESG spécialisés en comptabilité et gestion d'entreprise, professeur-e de français ou d'ESC n'intervenant pas en BTS, une directrice de MFR qui n'enseignait plus cette année).
- Certains jurys ne disposaient pas d'enseignant-e en SESG.

### **II. Les ateliers de correction**

- Certain-es candidat-es n'ont pas bénéficié pas de la double correction : des absent-es n'ont pas été remplacé-es, donc le binôme s'est transformé en enseignant-e seul-e face à ses corrections ou d'autres binômes se sont partagés les critères et les points (regard éco / regard français), ce qui a donné une correction partagée mais pas une double correction et donc engendré des inégalités de traitement entre les candidat-es.
- Rendement imbattable à 80 copies corrigées pour un jury quand les autres jurys n'en traitaient que 50 à 60.



- De manière générale, le travail d'harmonisation a été moins pertinent que les années passées. Les indicateurs sont, comme leur nom l'indique, indicatifs ... et il n'y a donc pas de corrélation entre un indicateur et un nombre de points. Sauf que ... lorsqu'il y a des points à ventiler sur 2 indicateurs (exemple : Éléments identifiés/ Mise en lien > 6 points), il semble logique de s'entendre sur la répartition de ces points. Cette harmonisation aurait permis plus d'équité pour les candidat·es et moins de tergiversation pour les correcteurs·rices.
- Les temps d'harmonisation ont été particulièrement difficiles du fait de la complexité de compréhension de l'épreuve qui manquait clairement de clarté.
- Faute de diffusion large du sujet après l'examen en lui-même, les correcteurs·rices n'ont pas pu travailler, s'approprier ce dernier en amont et donc préparer le travail de correction objectivement.
- Beaucoup de correcteurs·rices déplorent l'absence de l'Inspection dans ces ateliers de correction. Cela aurait pu aider à « comprendre » cette nouvelle façon d'évaluer que beaucoup ne maîtrisaient pas.

### **III. Le sujet en lui-même**

- Sujet trop difficile et trop long à traiter.
- Constat qu'il y a un écart très important entre la formulation des questions et la précision des réponses qui sont attendues (particulièrement dans la question 2 de la partie 1).
- Problèmes pour les consignes données, notamment pour la partie II : il n'est pas précisé qu'il faut expliciter les thèses développées dans chaque document. C'est spécifié dans la grille d'évaluation, donc évalué, alors que les étudiant·es n'en ont pas connaissance !
- Partie II manifestement mal comprise en amont (problème d'accompagnement pédagogique des enseignant·es) et/ou, mal cadrée dans les consignes. De nombreux·ses candidat·es ont perdu leur moyenne sur cette partie. La problématique a généralement été définie mais l'analyse des documents et notamment l'identification et la confrontation des thèses n'ont parfois pas été traitées, ce qui a coûté très cher aux candidat·es.
- Dans la partie 3, les consignes manquent de clarté : dans les indications de correction, les plans structurés « thèse/antithèse » sont admis alors qu'un plan structuré est clairement demandé.
- Consignes de longueur de réponse incohérentes (25 lignes pour 150 mots question 2, 25 lignes pour 250 mots question 3). Ces consignes sont par ailleurs inutiles, puisque cela ne peut pas être sanctionné par les jurys (que ce soit trop court ou trop long).

### **IV. Les indications de correction**

- Les propositions de correction ne spécifient pas les éléments implicites attendus (et évalués dans la grille !). C'est à l'appréciation des correcteurs·rices, donc il y a inégalité de traitement entre les candidat·es.
- Partie I. 2<sup>ème</sup> indicateur (mise en lien) absent des consignes données aux candidat·es. Et de fait, les quatre changements demandés ont globalement bien été identifiés (les consignes stipulaient : Identifier...) mais cette mise en lien n'a pas toujours été faite.
- Partie III. Une logique dialogique n'est pas forcément contradictoire avec un plan "de type" dissertation. Ce que l'on attend, c'est une prise de position du·de la candidat·e allant de pair avec une capacité à questionner un débat (et donc à faire des concessions). Ce type de plan n'est pas forcément à exclure totalement !

### **V. La grille d'évaluation**

- Grilles inadaptées pour la correction particulièrement dans la partie 1. Il apparaît en effet très compliqué de vérifier/juger des capacités en s'appuyant sur des réponses à des questions. Le format de l'examen demeure celui d'un contrôle de connaissances qui ne sont pas adaptées à l'examen de capacités.
- Grille d'évaluation trop imprécise pour la partie I : 14 points pour des capacités qui peuvent être évaluées sur deux questions. Comment trancher quand une seule question est traitée ? C'est laissé à l'appréciation des correcteurs·rices, donc il y a inégalité de traitement entre les candidat·es. L'évaluation capacitaire pourrait ne se faire que sur une question, cela réduirait

considérablement ce risque. Cette grille d'évaluation est donc mal conçue et ne peut même pas être modifiée en harmonisation.

- Partie II : 8 points attribués pour l'identification de débats de société actuels, c'est redondant avec l'identification de l'implicite et le repérage des thèses en présence évaluées. Il aurait mieux valu garder ces 8 points pour le repérage de l'implicite et des thèses en présence, et dédier spécifiquement les 12 points à la problématisation. Cette grille d'évaluation est donc mal conçue et ne peut même pas être modifiée en harmonisation.

- Défaut entre les attentes et les points associés. Par exemple, on observe que 12 points sont accordés à l'énonciation de la problématique. Le même nombre de points est accordé au travail argumentaire. Il y a un déséquilibre total de cette épreuve. Un essai de plusieurs pages a quasiment le même poids que 3 questions de SESG en partie 1 et l'élaboration de la problématique de la partie 2.

- On peut également regretter que la maîtrise de la langue ne soit évaluée que dans la troisième partie.

Eu égard à ce bilan qui confirme une nouvelle fois nos inquiétudes et alertes sur les difficultés qu'allait poser cette nouvelle formule dès la session 2024 et portées à votre attention dès le début des groupes de travail sur la réforme du BTSA dans l'Enseignement Agricole Public, **notre secteur vous interpelle à nouveau et demande une remise à plat de cette épreuve jugée inadaptée à nos étudiant-es de BTSA et évaluée inéquitablement.**

Comptant vivement sur la prise en compte de notre requête, veuillez croire, Madame, Messieurs, en notre dévouement le plus sincère pour l'Enseignement Agricole Public.

**Angélique BOURDALLÉ**  
**Secrétaire Générale Adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire**  
**Yoann VIGNER**  
**Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire**